

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée	Numéro de permis 2019650	Date d'inspection Le 11 janvier 2023	
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de téléphone (506) 253-9075	
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers pour les enfants et des consentements signés, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers du personnel, des médicaments (fiches d'administration), de la sécurité et de la santé.  
Observation de la collation.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 11 janvier 2023**

Date

original signé par

**Nathalie Ward**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 11 janvier 2023**

Date